

Conseil de la Vie Associative Lyon 7 (CVAL)



VILLE DE
LYON | **7^e**



Séance 1 :

Mercredi 3 février 2021

18h-20h30

Métropole, Ville, Arrondissement... Quelles compétences ?

Métropole de Lyon :

- Transports, mobilité et voirie
- Aménagement urbain
- Social
- Habitat et logement
- Education (collèges) et culture
- Enfance et famille
- Energie et environnement
- Propreté
- Eau et assainissement
- Développement économique
- Attractivité et rayonnement

Ville de Lyon :

- Sécurité
- Culture
- Sport
- Enfance (crèches)
- Education (écoles)
- Documents administratifs
- Fiscalité

Mairie du 7^e arrondissement :

Le Conseil d'arrondissement dispose d'un **rôle consultatif** sur toute affaire concernant l'arrondissement : rapports, projets du Conseil municipal sur l'arrondissement, montant des subventions accordées aux associations, projets d'urbanisme...

Il **peut adresser au Maire de la ville** des questions écrites, émettre des vœux, etc.

Que sont les saisines ?

- Une saisine est une demande présentée au Conseil d'arrondissement de la part du Conseil de la Vie Associative.
- Elles peuvent être de plusieurs types : question, vœu, vœu au Maire de Lyon
- Les saisines représentent le CVAL (tout ou partie des associations) : les demandes individuelles sont traitées dans un autre cadre
- 4 saisines sont choisies à chaque séance du CVAL pour être présentées aux 2 prochains Conseil d'arrondissement (2 par C.A)
- Pour chaque saisine une association rapporteuse est désignée
- Soit le Conseil d'Arrondissement apporte une réponse à la saisine, soit il renvoie la saisine au Conseil municipal

Exemples de saisines

- Exemple 1
- *« Quels sont les éléments manquants pour mettre en place les marchés alimentaires demandés par l'association Halle Mart' et le conseil de quartier Bas de pentes – Presqu'île sur la place du Griffon et la Place Rambaud ? »*

- Exemple 2
- *« En juin 2014, la Ville de Paris ouvrait un appel à projet pour la réalisation de trois immeubles en habitat participatif, la communauté urbaine de Strasbourg en 2015 accompagnait son 17ème projet de candidats à l'autopromotion et à l'habitat participatif, ce qui représentait 140 logements. L'OPHLM de Montreuil compte plusieurs opérations d'habitat participatif social tout comme Nanterre ou la petite commune rurale de Beaumont en Ardèche... Lyon s'est péniblement résolue à soutenir le groupe du 4 mars, impose à celui du Mont Sauvage de passer entre les fourches caudines de la concurrence avec des investisseurs chevronnés à la marge financière... Sur les pentes de la Croix-Rousse, de plus en plus d'habitants s'intéressent à ces modes d'habitats alternatifs aux pratiques classiques de production de logements. Ils émettent l'hypothèse que cette autre voie développe le vivre-ensemble, questionne la propriété, et pourrait être une piste originale entre l'accession à la propriété classique et la location, avec des montages accompagnés par la Ville de Lyon ou la Métropole en contrepartie d'un renoncement à la spéculation immobilière. Dans un cadre où le nouveau PLU-H n'en dit rien, la Ville, la Métropole envisagent-elles d'accompagner et de soutenir le développement de ces nouvelles formes d'habitat et selon quels modes ? »*